

LE BRASERO

#9
janv.-fév.
2016



LE PROJET «LOI TRAVAIL» DOIT ÊTRE INTÉGRALEMENT RETIRÉ... ET VITE !

L'Union syndicale Solidaires se félicite des réactions nombreuses contre le projet de «loi Travail», qui va encore plus loin dans la remise en cause des droits au travail que tout ce qui avait été fait jusque-là, et qui devance même les souhaits du patronat.

Les prises de positions syndicales sont un premier pas qui doit se prolonger par un appel à l'action. C'est ce que de nombreux-ses salarié-e-s attendent, c'est ce qui s'exprime massivement sur les réseaux sociaux, et c'est ce que construisent déjà depuis plusieurs mois, des collectifs d'organisations syndicales et non syndicales pour défendre le Code du travail.

L'action est possible dès le 9 mars, jour de la discussion du projet en Conseil des ministres. Cela devra être une étape pour une mobilisation d'ampleur et vers une journée interprofessionnelle de grève et de manifestations.



L'Union syndicale Solidaires s'attachera dans cette période à faire connaître aux salarié-e-s les contenus de ce projet et les implications pour chacun dans le monde du travail. Elle continuera à participer à toutes les réunions inter-syndicales dès lors que celles-ci discuteront de l'action et exigent clairement le retrait intégral du projet. Elle appelle tous ses militant-e-s à se mobiliser et à agir avec les salarié-e-s, les jeunes et les chômeurs pour faire barrage à cette dangereuse loi de régression sociale qui ne réouvrira pas la question du chômage.

Toutes et tous ensemble pour le retrait du projet de «loi Travail» !

Pour aller plus loin, et porter des propositions alternatives (sur l'emploi, les salaires, le temps de travail, la ré-industrialisation, le contrôle des aides publiques...) : <http://www.solidaires.org/annonces-de-Hollande-des-milliards-d-euros-pour-le-patronat-pas-pour-l-emploi>

LIBERTÉS SYNDICALES ET DROIT D'EXPRESSION DES SALARIÉS

La condamnation de 8 salarié-e-s de GoodYear à des peines de prison (dont certains fermes) pour une action collective et légitime de défense de l'emploi est inacceptable. Cela en dit long à la fois sur les engagements de la direction après la signature de l'accord de fin de conflit, et sur la discrimination syndicale à l'encontre de toutes celles et ceux qui ont lutté dans l'usine, dont SUD GoodYear. Notre syndicat a d'ailleurs participé aux différentes luttes tout en prônant les pratiques d'un syndicalisme démocratique et de transformation sociale.

Après la chemise déchirée chez Air France, nous ne pouvons que constater que la justice accorde plus d'importance aux abus d'élites de cadres « dirigeants » bousculés qu'aux victimes de leurs plans sociaux. Le gouvernement a clairement pris parti, encore une fois, pour celles et ceux qui exploitent sans scrupule. Il

faudrait mieux de punir les « patrons voyous » qui détournent de l'argent public, en particulier avec la CICE qui sert plus à enrichir les actionnaires qu'à créer des emplois.

Pour les travailleurs, c'est la double peine ! Dans ce pays, il vaut mieux être un délinquant en cet hiver, trahissant le fisc ou détournant l'argent public, qu'être un salarié qui lutte contre la fermeture de son usine : il y a moins de risques ! Le 4 février 2016, une journée d'action et de mobilisations à travers toute la France a eu lieu pour protester contre la criminalisation de l'action syndicale et pour les libertés syndicales. Les structures syndicales de la coordination Solidaires Caoutchouc, SUD-Michelin, SUD-Michelin et Solidaires Industrie ont organisé et mené différentes actions dans les territoires et les entreprises (débrayages, rassemblements, etc.).

Le nouveau bulletin de l'Union syndicale Solidaires industrie "Le Brasero N°9", à destination des salarié-e-s des secteurs industriels et des équipes militantes SUD-Solidaires de l'industrie.

Il peut-être utilisé et diffusé lors des contacts avec les salarié-e-s de ces secteurs, lors des distributions aux abords des entreprises du secteur pour notre développement, etc.

Il reprend l'actualité synthétique des secteurs industriels, quelques résultats électoraux, luttes en cours, la coordination Caoutchouc avec SUD-Michelin et SUD-Chimie ainsi que les contacts utiles.



Union Syndicale Solidaires Industrie - 144, bd de la Vierge 75019 PARIS

LE PROJET «LOI TRAVAIL» DOIT ÊTRE INTÉGRALEMENT RETIRÉ... ET VITE !

L'Union syndicale Solidaires se félicite des réactions nombreuses contre le projet de «loi Travail», qui va encore plus loin dans la remise en cause des droits au travail que tout ce qui avait été fait jusque-là, et qui de avance même les souhaits du patronat.

Les prises de positions syndicales sont un premier pas qui doit se prolonger par un appel à l'action. C'est ce que de nombreux-ses salarié-es attendent, c'est ce qui s'exprime massivement sur les réseaux sociaux, et c'est ce que construisent déjà depuis plusieurs mois, des collectifs d'organisations syndicales et non syndicales pour défendre le Code du travail.

L'action est possible dès le 9 mars, jour de la discussion du projet en Conseil des ministres. Cela devra être une étape pour une mobilisation d'ampleur et vers une journée interprofessionnelle de grève et de manifestations.

L'Union syndicale Solidaires s'attachera dans cette période à faire connaître aux salarié-es les contenus de ce projet et les implications pour chacun dans le monde du travail. Elle continuera à participer à toutes les réunions intersyndicales dès lors que celles-ci discuteront de l'action et exigeront clairement le retrait intégral du projet. Elle appelle tous ses militant-es à se mobiliser et à agir avec les salariés, les jeunes et les chômeurs pour faire barrage à cette dangereuse loi de régression sociale qui ne résoudra pas la question du chômage.

Toutes et tous ensemble pour le retrait du projet de «loi travail» !

Pour aller plus loin, et porter des propositions alternatives (sur l'emploi, les salaires, le temps de travail, la ré-industrialisation, le contrôle des aides publiques...) : <http://www.solidaires.org/Annonces-de-Hollande-des-milliards-d-euros-pour-le-patronat-pas-pour-l-emploi>

Des mesures concrètes et immédiates sont possibles et nécessaires

1. Des renforcements dans la Fonction publique
Les engagements d'emploi dans la fonction publique sont réduits de 100 000 postes par an. Cette réduction doit être suspendue et les engagements d'emploi doivent être maintenus à leur niveau. Une action de mobilisation doit être menée pour empêcher la mise en œuvre de cette réduction.

2. Des institutions représentatives des personnels renforcées et protégées
Les parcs d'activités pour les entreprises doivent être renforcés et protégés. Les parcs d'activités doivent être renforcés et protégés. Les parcs d'activités doivent être renforcés et protégés.

3. Le contrôle des aides publiques
Le contrôle des aides publiques doit être renforcé. Le contrôle des aides publiques doit être renforcé. Le contrôle des aides publiques doit être renforcé.

4. Mettre une politique industrielle alternative
Une politique industrielle alternative doit être mise en œuvre. Une politique industrielle alternative doit être mise en œuvre. Une politique industrielle alternative doit être mise en œuvre.

5. La réduction du temps de travail
La réduction du temps de travail doit être mise en œuvre. La réduction du temps de travail doit être mise en œuvre. La réduction du temps de travail doit être mise en œuvre.

LIBERTÉS SYNDICALES ET DROIT D'EXPRESSION DES SALARIÉS

La condamnation de 8 salariés de GoodYear à des peines de prisons (dont certaines fermes) pour une action collective et légitime de défense de l'emploi est inacceptable. Cela en dit long à la fois sur les engagements de la direction après la signature de l'accord de fin de conflit, et sur la discrimination syndicale à l'encontre de toutes celles et ceux qui ont lutté dans l'usine, dont SUD GoodYear. Notre syndicat a d'ailleurs participé aux différentes luttes tout en prônant les pratiques d'un syndicalisme démocratique et de transformation sociale. Après la chemise déchirée chez Air France, nous ne pouvons que constater que la justice accorde plus d'importance aux états d'âmes de cadres « dirigeants » bousculés qu'aux victimes de leurs plans sociaux. Le gouvernement a clairement pris partie, encore une fois, pour celles et ceux qui exploitent sans scrupule. Il

faudrait mieux de punir les « patrons voyous » qui détournent de l'argent public, en particulier avec le CICE qui sert plus à enrichir les actionnaires qu'à créer des emplois. Pour les travailleurs, c'est la double peine ! Dans ce pays, il vaut mieux être un délinquant en col blanc, truant le fisc ou détourner l'argent public qu'être un salarié qui lutte contre la fermeture de son usine : il y a moins de risques ! Le 4 février 2016, une journée d'action et de mobilisations à travers toute la France a eu lieu pour protester contre la criminalisation de l'action syndicale et pour les libertés syndicales. Les structures syndicales de la coordination Solidaires caoutchouc, SUD-Michelin, SUD-Michelin et Solidaires industrie ont organisé et mené différentes actions dans les territoires et les entreprises (débrayages, rassemblements, etc.).

#9
janv.-fév.
2016



- Emplacement : ré-agir ensemble > Mobilisations et actualités > Actualités >

- Adresse de cet article :

<https://solidaires.org/Le-Brasero-no-9>